



## Commission Régionale Juridique

### POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2025/2026

#### REUNION DU 08 AVRIL 2026

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
MM Didier BARDET - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON - Daniel SION en visio  
Excusé : M Daniel CHOMETTE

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : [astreinte@lfhf.fff.fr](mailto:astreinte@lfhf.fff.fr)***

#### CHAMPIONNAT

##### **Rencontre U18 R2 Poule B CHAMBLY OISE FC – BERCK AS du 28/03/2026**

Courriel de BERCK AS en date du 27/03/2026 à 16H10 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAMBLY OISE FC.

La commission déclare BERCK AS forfait.

CHAMBLY OISE FC – BERCK AS score 3 - 0.

1er forfait à BERCK AS. Amende de 100 euros à BERCK AS

##### **Rencontre U18 R2 Poule B GOUVIEUX US – BEAURAINS AS du 28/03/2026**

Courriel de BEAURAINS AS en date du 28/03/2026 à 11H34 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GOUVIEUX US.

La commission déclare BEAURAINS AS forfait.

GOUVIEUX US – BEAURAINS AS score 3 - 0.

1er forfait à BEAURAINS AS. Amende de 100 euros à BEAURAINS AS

##### **Rencontre U16 R2 Poule A GROUPEMENT ROUBAIX RC – LILLE MOULINS CARREL US du 28/03/2026**

Réserve technique de LILLE MOULINS CARREL pour le motif : Je porte réserve sur la présence de monsieur EL ALARABI Benzaabar sur le banc sous l'identité de monsieur MAAZI MORAD sur la feuille de match, cet éducateur est sur le coup d'une suspension ferme non purgée à ce jour, il n'a pas à être présent sur le match. Réserve posée à la 45<sup>ème</sup> minute. Confirmée.

Réclamation d'après match de LILLE MOULINS CARREL pour le motif : 2 joueurs sont inscrits sur la feuille de match, 2 joueurs jouaient en début de saison dans un autre club :

- le numéro 7 Théo Deloffre 2547714869 qui était joueur à RONCQ en début de saison,
- le numéro 9 Karamba Dramé 9602279568 qui était à Dunkerque. Confirmée

A la mi-temps le coach de Roubaix monsieur Morad MAAZI souhaite également déposer deux réserves.:  
1<sup>ère</sup> réserve le coach de LILLE MOULINS CARREL monsieur DARHMAN Abderrahmane est rentré à la causerie donner ses instructions aux joueurs étant donné que le coach de LILLE MOULINS CARREL est suspendu et il est rentré à la mi-temps donner les consignes et présent durant l'échauffement avant le match.

2<sup>ème</sup> réserve A la mi-temps monsieur Morad MAAZI dépose réserve sur OKOLOGO Wamy Clerant pour le motif : sur la qualification et la participation du joueur OKOLOGO Wamy Clerant au motif d'une irrégularité lié au règlement fifa concernant les mineurs dont les parents résident à l'étranger et sa licence a été faite durant la période des blocages de licence mineur par la fifa à compter samedi 01 novembre. Confirmée

La commission,

Considérant pour la réserve technique de LILLE MOULINS CARREL que l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que « la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match », ce qui n'a pas été fait car posée à la 45<sup>ème</sup> minute.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une faute technique de l'arbitre officiel de la rencontre,  
Dit que la réserve est non recevable.

Considérant pour la réclamation d'après match de LILLE MOULINS CARREL et après contrôle que le joueur Théo DELOFFRE licence n°2547714869, date d'enregistrement 12/01/2026 pour le club de ROUBAIX, était qualifié pour participer à la rencontre.

Considérant après contrôle que le joueur Karamba DRAME licence n° 9602279568, date d'enregistrement 20/01/2026 pour le club de ROUBAIX, dispense du cachet mutation, était qualifié pour participer à la rencontre.

Dit que la réclamation d'après match est non recevable.

Considérant pour la première réserve de GROUPEMENT ROUBAIX que l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que « la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match », ce qui n'a pas été fait car posée à la 45<sup>ème</sup> minute.

Dit que la réserve est non recevable,

Considérant pour la seconde réserve et après contrôle que le joueur OKOLOGO Wamy Clerant, date d'enregistrement 26/10/2026 pour le club de LILLE MOULINS CARREL, dispense du cachet mutation, était qualifié pour participer à la rencontre,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 1.

Droits conservés pour GROUPEMENT ROUBAIX RC (2 réserves) et pour LILLE MOULINS CARREL (2 réserves).

#### **Rencontre U15 R1 CAMON US – CHAMBLY OISE FC du 28/03/2026**

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel de la rencontre et du club de CHAMBLY OISE FC indiquant une erreur de résultat de la rencontre,

Homologation de la rencontre CAMON US – CHAMBLY OISE FC score 2 - 1.

**Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider**

#### **Rencontre U14 Ligue Poule B LESQUIN US – VERMELLES US du 28/03/2026**

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel de la rencontre et du club de VERMELLES US informant d'une erreur de résultat, score inversé.

Homologation de la rencontre LESQUIN US – VERMELLES US score 0 - 4.

**Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider**

#### **Rencontre R2F Poule B GUIGNICOURT US – VERMELLES US du 29/03/2026**

Courriel de VERMELLES US en date du 27/03/2026 à 10H41 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GUIGNICOURT US.

La commission déclare VERMELLES US forfait.

GUIGNICOURT US – VERMELLES US score 3 - 0.

1er forfait à VERMELLES US. Amende de 100 euros à VERMELLES US

#### **Rencontre R2F Poule B DAINVILLE FC – AMIENS SCF 2 du 29/03/2026**

Courriel de DAINVILLE FC au service d'astreinte en date du 28/03/2026 à 18H32 informant qu'il ne pourra pas recevoir AMIENS SCF 2.

La commission déclare DAINVILLE FC forfait.

DAINVILLE FC – AMIENS SCF 2 score 0 - 3.

1er forfait à DAINVILLE FC. Amende de 100 euros à DAINVILLE FC

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule B BOULOGNE USCO 2 – BLERIOT PLAGES US du 29/03/2026**

Courriel de BLERIOT PLAGES US au service d'astreinte en date du 28/03/2026 à 12H40 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BOULOGNE USCO 2.

La commission déclare BLERIOT PLAGES US forfait.

BOULOGNE USCO 2 – BLERIOT PLAGES US score 3 - 0.

1er forfait à BLERIOT PLAGES US. Amende de 100 euros à BLERIOT PLAGES US

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C LONGUEAU ESC – MAUBEUGE US du 29/03/2026**

Absence de l'équipe de MAUBEUGE US à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare MAUBEUGE US forfait.

LONGUEAU ESC – MAUBEUGE US score 3 - 0.

2ème forfait à MAUBEUGE US. Amende de 150 euros à MAUBEUGE US

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A LE PAYS DU VALOIS US – CARTIGNY US du 05/04/2026**

Courriel de CARTIGNY US au service d'astreinte en date du 03/04/2026 à 17H56 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LE PAYS DU VALOIS US

La commission déclare CARTIGNY US forfait.

LE PAYS DU VALOIS US – CARTIGNY US score 3 - 0.

1er forfait à CARTIGNY US. Amende de 100 euros à CARTIGNY US

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule B LESQUIN US – COUDEKERQUE USF du 29/03/2026**

Courriel de LESQUIN US en date du 27/03/2026 à 19H58 informant qu'il ne pourra pas recevoir COUDEKERQUE USF

La commission déclare LESQUIN US forfait.

LESQUIN US – COUDEKERQUE USF score 0 - 3.

1er forfait à LESQUIN US. Amende de 100 euros à LESQUIN US

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule B BERGUES RC – WAVRIN DON JS du 29/03/2026**

Courriel de BERGUES RC au service d'astreinte en date du 26/03/2026 à 13H33 informant qu'il ne pourra pas recevoir WAVRIN DON JS.

La commission déclare BERGUES RC forfait.

BERGUES RC – WAVRIN DON JS score 0 - 3.

1er forfait à BERGUES RC. Amende de 100 euros à BERGUES RC

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule D HERIN AUBRY CLE - FEIGNIES AULNOYE EFC du 05/04/2026**

Courriel de HERIN AUBRY CLE en date du 03/04/2026 à 12H45 informant qu'il ne pourra pas recevoir FEIGNIES AULNOYE EFC

La commission déclare HERIN AUBRY CLE forfait.

HERIN AUBRY CLE – FEIGNIES AULNOYE EFC score 0 - 3.

1er forfait à HERIN AUBRY CLE. Amende de 100 euros à HERIN AUBRY CLE

**Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule E PROVIN US – UNION FEMININE ARTOIS du 29/03/2026**

Courriel de UNION FEMININE ARTOIS en date du 27/03/2026 à 16H11 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à PROVIN US

La commission déclare UNION FEMININE ARTOIS forfait.

PROVIN US – UNION FEMININE ARTOIS score 3 - 0.

2ème forfait à UNION FEMININE ARTOIS. Amende de 150 euros à UNION FEMININE ARTOIS

### **Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule E BRUAY LABUISSIERE US – SECLIN FC du 05/04/2026**

Courriel de SECLIN FC en date du 03/04/2026 à 17H24 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BRUAY LABUISSIERE US

La commission déclare SECLIN FC forfait.

BRUAY LABUISSIERE US – SECLIN FC score 3 - 0.

1er forfait à SECLIN FC. Amende de 100 euros à SECLIN FC

Match retour à BRUAY LABUISSIERE US

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule C CHEVRIERES GRANDFRESNOY – ENT NOYON du 21/03/2026**

#### **Rectificatif au PV du 25/03/2026**

Courriel de ENT NOYON au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 09H32 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHEVRIERES GRANDFRESNOY.

La commission déclare ENT NOYON forfait.

CHEVRIERES GRANDFRESNOY – ENT NOYON score 3 - 0.

3ème forfait à ENT NOYON. Amende de 200 euros à ENT NOYON

Match retour à CHEVRIERES GRANDFRESNOY

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D LINSELLES FC – ST AMAND FC du 22/03/2026**

Courriel de LINSELLES FC en date du 30/03/2026 signalant une irrégularité lors du match cité en référence, une joueuse ne serait pas en règle.

La commission,

Considérant la gravité des faits, la commission prend le dossier en évocation,

Considérant les pièces apportées par le club de LINSELLES,

Considérant qu'il est avéré que la joueuse MARECHAL Lola a participé à la rencontre sous le nom de KOZMOWSKI Camille,

Considérant le courriel de monsieur BOUCAUT Laurent éducateur de ST AMAND FC qui indique s'être trompé en rédigeant la FMI,

Considérant le courriel de madame MARECHAL maman de Lola qui indique avoir eu connaissance que le club de ST AMAND FC a fait évoluer sa fille sous l'identité d'une autre joueuse sans en avoir été prévenue,

Donne match perdu par pénalité à ST AMAND FC pour en reporter le bénéfice du gain à LINSELLES FC.

Score 3 -0.

Transmet le dossier à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D ST AMAND FC – QUESNOY SUR DEULE FSM du 28/03/2026**

Réclamation d'après match de QUESNOY SUR DEULE FSM pour le motif : Suspicion de fraude de licence sur la joueuse numéro 11, son nom est Lola MARECHAL elle joue sous fausse licence sur le nom de Camille KOZMOWSKI. Confirmée

La commission,

Considérant la gravité des faits, la commission prend le dossier en évocation,

Considérant qu'il est avéré que la joueuse MARECHAL Lola a participé à la rencontre sous le nom de KOZMOWSKI Camille,

Considérant le courriel de monsieur BOUCAUT Laurent éducateur de ST AMAND FC qui indique s'être trompé en rédigeant la FMI,

Considérant le courriel de madame MARECHAL maman de Lola qui indique avoir eu connaissance que le club de ST AMAND FC a fait évoluer sa fille sous l'identité d'une autre joueuse sans en avoir été prévenue,

Donne match perdu par pénalité à ST AMAND FC pour en reporter le bénéfice du gain à QUESNOY SUR DEULE FSM. Score 0 - 3.

Droits remboursés à QUESNOY SUR DEULE FSM,  
Transmet le dossier à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule D DOUAI SC – SECLIN FC du 28/03/2026**

Courriel de SECLIN FC en date du 27/03/2026 à 10H37 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DOUAI SC

La commission déclare SECLIN FC forfait.

DOUAI SC – SECLIN FC score 3 - 0.

2ème forfait à SECLIN FC. Amende de 150 euros à SECLIN FC

Match retour à DOUAI SC

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule E LILLERS FC – ST POL SUR MER USCC du 28/03/2026**

Courriel de LILLERS FC en date du 28/03/2026 à 09H46 informant qu'il ne pourra pas recevoir ST POL SUR MER USCC

La commission déclare LILLERS FC forfait.

LILLERS FC – ST POL SUR MER USCC score 0 - 3.

2ème forfait à LILLERS FC. Amende de 150 euros à LILLERS FC

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule E STEENVOORDE AS – BERGUES HOYMILLE FC du 28/03/2026**

Courriel de BERGUES HOYMILLE FC en date du 27/03/2026 à 10H43 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à STEENVOORDE AS

La commission déclare BERGUES HOYMILLE FC forfait.

STEENVOORDE AS – BERGUES HOYMILLE FC score 3 - 0.

2ème forfait à BERGUES HOYMILLE FC. Amende de 150 euros à BERGUES HOYMILLE FC

Match retour à STEENVOORDE AS

**Rencontre U18F à 11 R2 Poule E MERIGNIES OL - STEENVOORDE AS du 05/04/2026**

Courriel de MERIGNIES OL en date du 03/04/2026 à 17H01 informant qu'il ne pourra pas recevoir STEENVOORDE AS

La commission déclare MERIGNIES OL forfait.

MERIGNIES OL – STEENVOORDE AS score 0 - 3.

3ème forfait à MERIGNIES OL. Amende de 200 euros à MERIGNIES OL

**Rencontre U15F à 11 R2 Poule B ROUBAIX WERVICQ RCF – ST AMAND FC du 28/03/2026**

Courriel de ST AMAND FC en date du 28/03/2026 à 09H16 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROUBAIX WERVICQ RCF

La commission déclare ST AMAND FC forfait.

ROUBAIX WERVICQ RCF – ST AMAND FC score 3 - 0.

1er forfait à ST AMAND FC. Amende de 100 euros à ST AMAND FC

Match retour à ROUBAIX WERVICQ RCF

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre U15F à 11 R2 Poule F SOISSONS IFC – ENT SENLIS CHANTILLY du 28/03/2026**

Courriel de ENT SENLIS CHANTILLY en date du 27/03/2026 à 10H34 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à SOISSONS IFC

La commission déclare ENT SENLIS CHANTILLY forfait.

SOISSONS IFC – ENT SENLIS CHANTILLY score 3 - 0.

1er forfait à ENT SENLIS CHANTILLY. Amende de 100 euros à ENT SENLIS CHANTILLY

Match retour à SOISSONS IFC

**Rencontre Futsal R2 Poule A LILLE PETIT TERRAIN – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 du 28/03/2026**

Courriel de AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 au service d'astreinte en date du 28/03/2026 à 11H37 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LILLE PETIT TERRAIN.

La commission déclare AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 forfait.

LILLE PETIT TERRAIN – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 score 5 - 0.

2ème forfait à AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2. Amende de 150 euros à AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2

Match retour à LILLE PETIT TERRAIN

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B CAYEUX FUTSAL – MONTATAIRE US 2 du 24/03/2026**

Courriel de MONTATAIRE US 2 au service d'astreinte en date du 23/03/2026 à 10H14 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CAYEUX FUTSAL.

La commission déclare MONTATAIRE US 2 forfait.

CAYEUX FUTSAL – MONTATAIRE US 2 score 5 - 0.

1er forfait à MONTATAIRE US 2. Amende de 100 euros à MONTATAIRE US 2

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B NOGENT SUR OISE US 2 – CAGNY ES 2 du 26/03/2026**

Réclamation d'après match de CAGNY ES 2 sur la qualification et la participation des joueurs de NOGENT SUR OISE US 2 ci-dessous nommés :

PATER Teimanaiterai licence n°9605585337, MORENO DA COSTA Geovanni licence n° 2547065991, ABBES Raida licence n° 2548251533, MEZDARA Adem licence n°2548080709 pour le motif : ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la rencontre du samedi 21/03/2026 en équipe supérieure lors du match de R2 futsal ayant opposé NOGENT SUR OISE à MONTATAIRE. Confirmée

La commission,

Considérant que le club de CAGNY ES 2 fait référence à l'article 16.1 pour émettre une réclamation d'après match,

Considérant qu'une journée de championnat futsal est échelonnée sur une semaine, du samedi au vendredi suivant.

Considérant que lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des compétitions différentes, aucun joueur ne peut participer dans la même semaine à deux matchs de niveau différent (Equipes A, B, ...). En cas d'infraction, l'équipe fautive aura match perdu par pénalité, même en l'absence de réserves ou réclamations.

Considérant que les joueurs PATER Teimanaiterai licence n°9605585337, MORENO DA COSTA Geovanni licence n° 2547065991, ABBES Raida licence n° 2548251533, MEZDARA Adem licence n°2548080709 figurent sur la feuille de match de la rencontre de R2 futsal Poule A du 21/03/2026 NOGENT SUR OISE - MONTATAIRE US et ont participé.

Dit que la réclamation d'après match est recevable.

Donne match perdu par pénalité à NOGENT SUR OISE US 2 sans en reporter le bénéfice du gain à CAGNY ES 2. Score 0 - 5. Le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. Article 187 des RG de la FFF.

Droits remboursés pour CAGNY ES 2

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B AULT FC – MONTATAIRE US 2 du 01/04/2026**

Courriel de MONTATAIRE US 2 en date du 31/03/2026 à 19H27 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à AULT FC.

La commission déclare MONTATAIRE US 2 forfait.

AULT FC – MONTATAIRE US 2 score 5 - 0.

2ème forfait à MONTATAIRE US 2. Amende de 150 euros à MONTATAIRE US 2

Match retour à AULT FC

**Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule D LA BASSEE FUTSAL AS 3 – GONDECOURT CS du**

**08/04/2026**

Courriel de GONDECOURT CS en date du 03/04/2026 à 16H57 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LA BASSEE FUTSAL AS 3

La commission déclare GONDECOURT CS forfait.

LA BASSEE FUTSAL AS 3 – GONDECOURT CS score 5 - 0.

1er forfait à GONDECOURT CS. Amende de 100 euros à GONDECOURT CS

**Rencontre U16 FUTSAL 1<sup>ère</sup> phase R2 MAUBEUGE FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL du 29/03/2026**

Absence de l'équipe de AMIENS MARIVAUX FUTSAL à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare AMIENS MARIVAUX FUTSAL forfait.

MAUBEUGE FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL score 5 - 0.

4ème forfait à AMIENS MARIVAUX FUTSAL. Amende de 250 euros à AMIENS MARIVAUX FUTSAL

AMIENS MARIVAUX FUTSAL est déclaré forfait général. Amende de 300 euros à AMIENS MARIVAUX FUTSAL

**Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte**

**Rencontre Futsal féminin 1<sup>ère</sup> phase R1 B ROUBAIX HEM FUTSAL 2 – CROIX FIC du 29/03/2026**

Courriel de ROUBAIX HEM FUTSAL 2 au service d'astreinte en date du 28/03/2026 à 22H34 informant qu'il ne pourra pas recevoir CROIX FIC.

La commission déclare ROUBAIX HEM FUTSAL 2 forfait.

ROUBAIX HEM FUTSAL 2 – CROIX FIC score 0 - 5.

2ème forfait à ROUBAIX HEM FUTSAL 2. Amende de 150 euros à ROUBAIX HEM FUTSAL 2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le secrétaire de séance  
Michel VANNESTE



Le président de séance  
Bernard COLMANT

